

21. Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » – Affectation des résultats 2022.

Délibération 2023-04-03-041

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle ci-dessous les résultats de l'exercice 2022. Il est proposé d'en affecter les excédents de la manière suivante :

Affectation au compte 002 (excédent réel de fonctionnement) : 492 425,40 €

Affectation au compte 001 (déficit d'investissement – compte 001) : - 666 555,88 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
BUDGET MOULIN D'ECALLES 2	
1) DETERMINATION DU RESULTAT	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)	
+ Recettes de l'exercice 2022	909 237,67 €
- Dépenses de l'exercice 2022	1 051 200,14 €
= Résultat de l'exercice 2022	-141 962,47 €
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2022)	634 387,87 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2022)	
= Résultat antérieur reporté (002)	634 387,87 €
Solde cumulé au 31/12/2022	492 425,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)	
Recettes de l'exercice 2022	1 044 296,19 €
Dépenses de l'exercice 2022	1 040 521,56 €
Solde d'exécution de l'exercice 2022	3 774,63 €
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2022)	
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2022)	670 330,51 €
Solde antérieur reporté (001)	-670 330,51 €
Solde cumulé au 31/12/2022	-666 555,88 €
2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :	
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI	
+ Résultat de la SI en 2022	3 774,63 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2022	0,00 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2022	0,00 €
+ Solde d'exécution reporté (001)	-670 330,51 €
= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	-666 555,88 €
3) AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT A AFFECTER	492 425,40 €
- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	0,00 €
- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
= Solde disponible affecté comme suit :	492 425,40 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
<i>(Jamais de 1068 en compta lotissement)</i>	
Total affecté au c/ 1068 en 2023 (recettes d'investissement)	0,00 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2023)	492 425,40 €
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2023)	-666 555,88 €

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces affectations.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20230403-2023-04-03-041-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Emmanuel GOSSE